

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bugros, 15 juin 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (65r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bugros, 15 juin 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45312>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juin 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bugros](#)

Lieu de destination 47, rue Saint-Louis-au-Marais, Paris

Description

Résumé Sur l'emploi de chef comptable des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin avertit Bugros qu'il accepte que des candidats à l'emploi fasse une épreuve à l'usine et que sa décision sera ainsi différée. Il lui retourne les pièces qu'il lui avait communiquées.

Notes Lieu de destination : d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à messieurs Bugros, Rousseau, L. Jourde, Thuillier et Crombez, 8 juin 1865

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Le 23 juillet 1662
L'Amiral de la Flotte

Monsieur Crombez
Monsieur Bregos

Je ne vois aucun attilte à ce que
accepterait une approbation de la part de
candidats qui ont mérité mon attention
je crois devoir vous en avertir apres de
ne pas vous laisser dans une attente
qui pourroit étoit très préjudiciable
car quelque chose de l'opposition ne soit pas
difficile une circonstance pourroit la
determiner dans une autre

Si enbus le priez que vous ille
m'ayz communiqué
Veuillez agréer mes salutes

Guérin